



## **Projet de budget de l'État de Genève 2026 : de qui se moque-t-on ?**

### **Souvenez-vous de l'automne dernier, les promesses rassurantes...**

Le Conseil d'État et les partis de droite soutiennent en votation populaire une importante baisse fiscale prétendument en faveur des classes moyennes. On entend alors une petite musique rassurante : « on peut se le permettre », « l'État a les moyens », « pas de baisses des prestations ni des conditions de travail ».

Un an plus tard, patatras, la supercherie est totalement démontrée. Le projet de budget 2026 du Conseil d'État présente un déficit projeté de 409 millions. Coût de la baisse fiscale de 2024 ? 376 millions ! Plus 99 millions suite à la révision de l'estimation fiscale des immeubles, que le SIT avait combattu également.

**Ce sont bien les baisses fiscales d'une droite aveuglément idéologique qui amènent ensuite le Conseil d'État à présenter des mesures structurelles d'économie et d'annoncer, peinarde, un plan d'économies pour le printemps 2026 !**

## **Les mécanismes salariaux du personnel attaqués. Pas d'augmentation salariale les 4 prochaines années !**

Concernant les **mesures d'économie**, le Conseil d'État n'est pas très original :

- suppression de l'annuités de 2026 à 2029 !
- report de charges sur les communes (notamment la péréquation financière fédérale prévue de longue date)

telles sont les deux mesures phares (80% des économies annoncées) présentées dans plan financier quadriennal.

Le Conseil d'État sait aussi se faire mesquin : suppression du doublement du dernier salaire en fin de carrière pour une « économie » de 4 millions. Ou carrément méprisant avec un paquet de mesures concernant les subsides d'assurance maladie destinés aux personnes précaires et à la classe moyenne : limitation de la déduction fiscale à la prime moyenne cantonale (*tu as une franchise basse, ta prime est élevée, tu ne peux pas la déduire des impôts*), suppression de l'indexation des subsides et révision du barème d'octroi.

**Autrement dit, ce sont les plus précaires qui payent une partie de la facture des cadeaux faits aux classes aisées.**

### **Quid des postes de travail ?**

285 équivalents temps pleins (ETP) supplémentaires sont budgétés. Parmi ceux-ci, 87 sont des postes créés en 2025 et donc stabilisés ; 61,5 sont destinés au DIP pour absorber la hausse du nombre d'élèves. Il en reste donc 136 dont 38 prévus pour la réalisation du plan d'investissements. Parmi les 98,5 postes restants, 40,5 sont prévus pour la police et 34 pour les services numériques.

Du côté des établissements subventionnés, nous constatons une logique perverse et minimaliste : des postes sont octroyés pour répondre à l'augmentation des besoins et des prestations, mais, très rarement pour renforcer les dotations existantes. Les équipes surchargées et en souffrance ne sont pas renforcées, les demandes pas honorées.

## **Solidarité et mobilisation !**

Les militant-e-s des secteurs publics et subventionnés appellent à la solidarité et à la mobilisation face à ce mépris. Ils/elles demandent

- la protection des finances communales qui délivrent des prestations essentielles, de proximité et complémentaires, comme par exemple le parascolaire ;
- l'abandon de toute remise en cause des mesures de soutien face aux coûts croissants de la LAMAL ;
- l'application des mécanismes salariaux pour le personnel qui délivre les prestations et contribue à l'économie cantonale (par exemple en prenant soin des personnes en situation handicap mais aussi en consommant et en payant des impôt).
- une politique de création de postes claire et transparente répondant aux besoins du terrain et de la population.

Le SIT maintient ses revendications pour la revalorisation des salaires des fonctions dans la santé et le social.

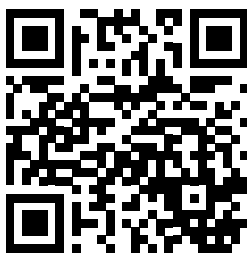
## **Restez informé-e et informez vos collègues !**

Visitez le site internet du syndicat SIT [www.sit-syndicat.ch](http://www.sit-syndicat.ch) et celui du Cartel intersyndical [www.cartel-ge.ch](http://www.cartel-ge.ch)

## **Cet automne, on prend encore la rue !**



**Pour vous syndiquer :**



ou voir page suivante

# OUI, J'ADHÈRE AU SIT

Le-la soussigné-e demande son adhésion au SIT et s'engage à en respecter les statuts.

**Nom** \_\_\_\_\_

**Prénom** \_\_\_\_\_

**Né-e le** \_\_\_\_\_ **Sexe** \_\_\_\_\_ **Permis** \_\_\_\_\_

**Nationalité** \_\_\_\_\_ **N° AVS** \_\_\_\_\_

*C/O (nom inscrit sur la boîte aux lettres)* \_\_\_\_\_

**Adresse** \_\_\_\_\_

**N° postal** \_\_\_\_\_ **Localité** \_\_\_\_\_

**Tél. fixe** \_\_\_\_\_ **Tél. portable** \_\_\_\_\_

**Adresse e-mail** \_\_\_\_\_

**Employeur/Entreprise** \_\_\_\_\_

**Profession exercée** \_\_\_\_\_

**Taux d'occupation** \_\_\_\_\_ **% Salaire brut** \_\_\_\_\_

*Le montant de la cotisation est mensuel. Elle peut se payer tous les deux, trois ou quatre mois, chaque semestre ou une fois par an.*

**Je désire payer ma cotisation tous les 2 - 3 - 4 - 6 - 12 mois (entourer ce qui convient)**

En apposant ma signature, je m'engage à payer régulièrement mes cotisations.

**Genève, le** \_\_\_\_\_ **Signature** \_\_\_\_\_

## Barème cotisation SIT (environ 0,7 % du salaire brut)

Salaire mensuel brut en CHF	cotisation mensuelle	Salaire mensuel brut en CHF	cotisation mensuelle
<input type="checkbox"/> moins de 1200.-	8.40	<input type="checkbox"/> de 3601.- à 3900.-	27.30
<input type="checkbox"/> de 1201.- à 1500.-	10.50	<input type="checkbox"/> de 3901.- à 4200.-	29.40
<input type="checkbox"/> de 1501.- à 1800.-	12.60	<input type="checkbox"/> de 4201.- à 4500.-	31.50
<input type="checkbox"/> de 1801.- à 2100.-	14.70	<input type="checkbox"/> de 4501.- à 4800.-	33.60
<input type="checkbox"/> de 2101.- à 2401.-	16.80	<input type="checkbox"/> de 4801.- à 5100.-	35.70
<input type="checkbox"/> de 2401.- à 2700.-	18.90	<input type="checkbox"/> de 5101.- à 5400.-	37.80
<input type="checkbox"/> de 2701.- à 3000.-	21.-	<input type="checkbox"/> de 5401.- à 5700.-	39.90
<input type="checkbox"/> de 3001.- à 3300.-	23.10	<input type="checkbox"/> de 5701.- à 6000.-	42.-
<input type="checkbox"/> de 3301.- à 3600.-	25.20	(et ainsi de suite)	

**ATTENTION, cotisation différente pour les travailleurs-euses des secteurs gros œuvre, second œuvre, parcs & jardins et nettoyage.**